

MINISTERE DU PLAN ET DE L'INDUSTRIE

Arrêtés portant nominations 769.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

1984

5 oct. — Arrêté n° 29/MENRS portant répartition des fonctions au sein du cabinet du ministre de l'Education nationale et de la Recherche scientifique 769.

5 oct. — Arrêté n° 262/MENRS/METFP fixant les dates des compositions trimestrielles pour l'année universitaire 1984-85 770.

5 oct. — Décision n° 263/MEN-RS/METFP fixant les dates des congés scolaires pour l'année universitaire 1984-1985 770.

Arrêtés et décisions portant nominations 771.

MINISTERE DU DEVELOPPEMENT RURAL

Arrêtés et décision portant nominations 771.

MINISTERE DELEGUE A LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE CHARGE DE L'INFORMATION, DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

Arrêté portant nomination 772.

HAUT COMMISSARIAT AU TOURISME

Décisions portant nominations 772.

DIVERS

MINISTERE DE L'INTERIEUR

1984

28 sept. — Arrêté n° 103/INT-SG-APA-PC acceptant mutation d'autorisation d'ouverture d'un casino 772.

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

1984

13 sept. — Arrêté n° 514/MEF/CR portant concession d'une pension de retraite à Mme Badaku-Kpalley Adjoavi Sika (née Gartner) 772.

13 sept. — Arrêté n° 515/MEF/CR portant concession d'une pension de retraite à M. Dovi Gaba Ayité 772.

25 sept. — Arrêté n° 530/MEF/CR portant concession de pensions aux ayants-cause de M. Afandomi Dovi 773.

25 sept. — Arrêté n° 531/MEF/CR portant concession de pensions aux ayants-cause de M. Pio Amidah 773.

26 sept. — Arrêté n° 532/MEF/CR portant concession d'une pension de retraite à M. Radji Inoussa 773.

26 sept. — Arrêté n° 533/MEF/CR portant concession d'une pension de retraite à M. Koffi Comlan Gongo 773.

26 sept. — Arrêté n° 534/MEF/CR portant concession d'une pension de retraite à M. Aklamanou Gogloadzi 774.

26 sept. — Arrêté n° 535/MEF/CR portant concession d'une pension de retraite à M. Seidou Kossi 774.

26 sept. — Arrêté n° 536/MEF/CR portant concession d'une pension de retraite à M. Apéléto Yaou 774.

26 sept. — Arrêté n° 537/MEF/CR portant concession de pensions aux ayants-cause de M. Koumaï Malam Pitanawé 774.

26 sept. — Arrêté n° 538/MEF/CR portant concession d'une pension de veuve à l'ayant-cause de M. Domingo Kokou (Joseph) 774.

Arrêté n° 254/MEF/CR du 22 avril 1984 portant concession d'une pension d'orphelins de M. Pantom Awin (rectificatif) 774.

Arrêtés portant approbation de rôles 776.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES MINES, DE L'ENERGIE ET DES RESSOURCES HYDRAULIQUES

1984

25 sept. — Arrêté n° 25/MTPMERH/TP/AB portant mise en régie des travaux d'extension du laboratoire de bactériologie C.H.U. et de l'école nationale des auxiliaires médicaux à Lomé 777.

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT DES PREMIER ET DEUXIEME DEGRES

Rectificatif et additif à de précédents arrêtés portant admission 777.

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

Tribunal spécial (*Affaires de détournement de deniers publics*) 777B.O.A.D. (*Bilans aux 30 avril, 30 mai, 30 juin, 31 juillet, 31 août 1984 et du bilan au 31 mai 1984 pour la détermination du droit d'entrée du Mali à la B.O.A.D. après réévaluation*) 779

Avis de perte de titres fonciers 783.

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

LOIS, ORDONNANCES, DECRETS, ARRETES ET DECISIONS

ORDONNANCES

ORDONNANCE N° 84-18 du 25 septembre 1984 portant création de communes de moyen exercice et modifiant l'article 1^{er} de la loi n° 82-9 du 16 juin 1982 portant création de communes de plein exercice

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur ;
Vu les articles 31 et 35 de la constitution ;
Vu la loi 82-9 du 16 juin 1982 portant création de communes de plein exercice ;
Le conseil des ministres entendu,

ORDONNE :

Article premier — Des communes de moyen exercice sont créées dans les préfectures suivantes :

Région maritime

Tabligbo dans la préfecture de Yoto
Vogan dans la préfecture de Vo

Région des Plateaux

Amlamé dans la préfecture d'Amou
Badou dans la préfecture de Wawa
Notsé dans la préfecture de Haho

Région centrale

Sotouboua dans la préfecture de Sotouboua
Tchamba dans la préfecture de Tchamba

Région de la Kara

Bafilo dans la préfecture d'Assoli
Pagouda dans la préfecture de la Binah
Niamtougou dans la préfecture de Doufelgou
Kandé dans la préfecture de la Kéran

Région des Savanes

Sansanné Mango dans la préfecture de l'Oti

Art. 2. — L'article 1^{er} de la loi 82-9 du 16 juin 1982 est ainsi modifié.

«Des communes de plein exercice sont créées dans les préfectures suivantes :

Région de la Kara

Bassar dans la préfecture de Bassar
Kara dans la préfecture de la Kozah

Région des Savanes

Dapaong dans la préfecture de Tône».

Art. 3. — La présente ordonnance sera publiée au *Journal officiel* de la République togolaise et exécutée comme loi de l'Etat.

Lomé, le 25 septembre 1984

Général G. EYADEMA

ARRETES ET DECISIONS**MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE****Promotions**

Arrêté n° 25/D-PR/MDN du 6/10/84 — Est nommé au grade de médecin-capitaine pour compter du 1^{er} octobre 1984, le médecin-lieutenant Hemou Pitchaki.

Arrêté n° 26/D-PR/MDN du 6/10/84 — Est promu au grade de sous-lieutenant pour compter du 1^{er} octobre 1984, l'adjudant-chef Assoumanou Tchaa du régiment parachutiste commando à Kara.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

ARRETE N° 106/INT du 5 octobre 1984 fixant les heures d'ouverture et de fermeture des bureaux de vote

LE MINISTRE DE L'INTERIEUR,

Vu l'article 21 de la constitution ;
Vu la loi n° 64-12 du 11 juillet 1964 portant réorganisation des conseils de préfecture ;
Vu les lois des 18 novembre 1955 et 5 juin 1959 sur l'organisation municipale et les textes subséquents ;
Vu l'ordonnance n° 24 du 12 juillet 1973 instituant les conseils municipaux ;
Vu l'ordonnance n° 23 du 12 juillet 1973 instituant les conseils de préfecture ;
Vu le décret n° 67-114 du 18 mai 1967 fixant les attributions du ministre de l'intérieur et portant réorganisation du ministère de l'intérieur ;
Vu le décret n° 84-134 du 26 juin 1984 relatif à l'organisation des élections municipales et des conseils de préfecture.

ARRETE :

Article premier — Dans toutes les préfectures et communes du territoire de la République, les bureaux de vote pour l'élection des conseillers municipaux et des conseillers de préfecture seront ouverts le dimanche 14 octobre 1984 à 7 heures et fermés à 17 heures.

Toutefois dans la commune de Lomé, le scrutin sera clos à 18 heures.

Art. 2. — Le présent arrêté sera communiqué et publié partout où besoin sera.

Lomé, le 5 octobre 1984

K. T. D. Laclé

Agent d'état-civil

Arrêté n° 101/INT-APA du 27/9/84 — M. Doukpeni Namang est nommé à compter de la signature du présent arrêté, agent d'état civil du centre de Kpébonga en remplacement de M. Pomoni Bimandja Gounsiti démissionnaire.

L'intéressé percevra en cette qualité, une indemnité payable conformément aux dispositions de l'article 4 du décret n° 62-89 du 2 juillet 1962 et de l'arrêté n° 49/INT-MFEP du 5 juillet 1963 et imputable au budget général, gestion 1984, section 15, chapitre 21, article 00.00, paragraphe 10.

Le préfet de l'Oti est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Désignation de chef de village

Arrêté n° 107/INT du 11/10/84 — Est constatée et reconnue officiellement la désignation coutumière de M. Têté Sewavi Sewatsri en qualité de chef de village de Sewatsrikopé, en remplacement de Simekpe, décédé.